

Programme Economique de fidélisation du Pays de Nay

Que vous soyez commerçant, artisan, prestataire de services ou profession libérale, ce programme peut vous intéresser pour accroître et fidéliser votre clientèle, améliorer votre visibilité sur le territoire, communiquer sur votre entreprise, tout en participant à une démarche collective de développement économique.

Le groupe de travail composé de professionnels s'est réuni deux fois au mois d'avril. Les échanges ont permis de définir le modèle économique du programme de fidélisation qui sera proposé aux professionnels du Pays de Nay.

Le principe : Cagnottage / Décagnottage permet au consommateur, de cumuler des €, sur sa carte de fidélité, qu'il peut dépenser à tout moment chez n'importe quel Abonné. Chaque Abonné peut proposer des «Bons plans» sur ses produits et prestations. Il peut alors communiquer ses promotions directement via sa clientèle et sur la plateforme du programme collectif.

Les engagements du gestionnaire du programme : L'UPPN fait l'avance des frais d'installation du programme. L'association prend à sa charge la commercialisation, la communication, l'animation et la gestion du programme.

Confronté à des choix, le Conseil d'Administration qui s'est réuni le 13 avril, a décidé de **reporter la phase de prospection du programme pour la fin d'année 2015 avec une mise œuvre opérationnelle en 2016.**

Pour garantir la qualité de ses services, l'UPPN accorde pour les mois à venir, la priorité à la création du site internet de l'association, avec pour objectif la mise en ligne de l'Annuaire des Professionnels du Pays de Nay, à partir d'octobre 2015.

Si vous souhaitez des compléments d'informations

Sur le programme de fidélisation, l'annuaire des professionnels et les actions envisagées, vous pouvez prendre contact avec Béatrice Moravie, animatrice de l'UPPN.

Réunion d'information sur l'accessibilité des commerces aux personnes à mobilité réduite.

Devant l'impossibilité, pour beaucoup d'entre vous, à se mettre aux normes en matière d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, à l'échéance du 1^{er} janvier 2015, le gouvernement a été autorisé par le parlement à assouplir la Loi du 11 février 2005.

Une ordonnance prévoit, que les propriétaires et /ou exploitants d'ERP qui ne sont pas aux normes d'accessibilité à la date du 1^{er} janvier 2015, pourront bénéficier d'un délai complémentaire dans la mesure où ils s'engagent à réaliser les travaux nécessaires à l'aide d'un « Agenda d'Accessibilité Programmée » (Ad(AP). L'Ad'AP est un engagement à réaliser les travaux de mise en accessibilité dans un calendrier précis (3ans maximum dans la majorité des cas). **Il devra être déposé en Préfecture avant le 27 septembre 2015.**

C'est pour vous apporter toutes les informations nécessaires sur ces Ad'AP, que la CCI du Pau Béarn et la DDTM vous convient à une réunion le :

Lundi 20 avril 2015, de 14h30 à 12h à 16h30

Ecole Supérieure de Commerce (Amphi 3) - 3 rue Saint John Pers – 64000 Pau

Inscription en appelant le 05 59 82 51 03 ou par email g-laplace@pau.cci.fr

Cette même réunion sur la mise en accessibilité des ERP (établissements qui reçoivent du public) sera organisée par l'UPPN sur le Pays de Nay, en collaboration avec la CCI Pau Béarn et la DDTM,

La date n'étant pas arrêtée à ce jour, vous sera communiquée ultérieurement.

Pour raison de congé, le bureau de l'UPPN sera fermé du 20 au 24 avril 2015.

Pour toutes demandes, vous pouvez laisser un message sur le répondeur téléphonique au 06 72 06 05 90 ou par email uppn64@gmail.com . Le bureau sera ouvert à partir du lundi 27 avril 2015



Rejoignez-nous sur la page Facebook de l'Union des Professionnels en Pays de Nay